

PROCES-VERBAL No 13
 de la séance du Conseil Intercommunal de l'ERM
 mercredi 11 décembre 2019
 salle des Pressoirs à Lonay

Présidence

M. Michel BORDEN, Président, ouvre la séance à 19 h.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'ERM ainsi qu'aux employés de l'ERM, à la presse et passe la parole à la Secrétaire pour l'appel.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Assermentation
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal No 12 du 26 septembre 2019
5. Communications du Bureau
6. Préavis et rapport de Commission :
 - 04/2019 : Demande de crédit de CHF 943'000.—TTC, pour la reconstruction d'un tronçon du collecteur « Autoroute, No 87 » sur la Commune de Lonay.
7. Communications du Comité de direction
8. Questions, vœux et divers

1. Appel

Il ressort de l'appel que 28 délégués sont présents.

Excusés : Mme Sandra PETIT, Sara SPECKINGER LENOIR, Sylvie PODIO, Mélyny BLANCHARD,
 MM Pierre-André BRUCHEZ, Philipp GLOOR, Charles-Henri DE LUZE, Christian VIANDE.

Absent : aucun

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Président déclare la séance ouverte.

2. Assermentation

Le Président annonce que la Commune de Morges a nommé M. Francesco TRUDU pour remplacer Mme Katharina WELLMO BAUER en tant que délégué variable de la Commune.

Le Président appelle M. Francesco TRUDU, fait lever l'assemblée et lit le serment pour son assermentation.

Le Conseil intercommunal se monte maintenant à 29 Conseillers.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande si quelqu'un souhaite des modifications à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas, il passe au vote à main levée. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité et sera suivi tel que prévu.

4. Approbation du procès-verbal No 12 du 26 septembre 2019

Le Président demande si quelqu'un souhaite la lecture du procès-verbal No 12 du 26 septembre 2019 et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il passe au vote à main levée.

Le procès-verbal No 12 du 26 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

5. Communications du Bureau

Le Président informe que le prochain conseil aura lieu le 11 mars 2020 à Lonay.

6. Préavis et rapport de Commission:

- Préavis No 04/2019 – Demande de crédit de CHF 943'000.—TTC, pour la reconstruction d'un tronçon du collecteur « Autoroute, No 87 » sur la Commune de Lonay

Le Président explique qu'il y a eu quelques modifications par rapport au préavis reçu et donne la parole à M. Tony REVERCHON, directeur de l'ERM, pour apporter des explications.

M. Tony REVERCHON informe qu'il n'a pas été tenu compte d'un détail important concernant la clé de répartition entre les communes d'Ecublens et Echarens. Au moment de l'établissement du préavis, il manquait un document, ce qui a donné des pourcentages différents, cependant, le montant à répartir entre les deux communes est le même. Le service technique d'Ecublens a étudié les documents, corrigé l'erreur de répartition dans leur préavis et le nouveau préavis corrigé de l'ERM a été soumis aux communes concernées. L'élément erroné ne figurant pas dans le rapport de la Commission, il n'y a pas lieu d'en refaire un. M. Tony REVERCHON demande si quelqu'un a des questions, dit que la modification est à la page 6 du nouveau préavis et le distribue aux Conseillers en remplacement du précédent.

Le Président donne la parole à M. Didier GALLAY, délégué de Denges, Président-rapporteur de la Commission ad hoc pour la lecture des conclusions du rapport.

Le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion et passe au vote à main levée.

A l'unanimité

Le Conseil intercommunal de l'ERM

Après avoir pris connaissance :

- du préavis No 04/2019 du Comité de direction,
- du rapport de la Commission des finances chargée de son étude,

DÉCIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 943'000,00 TTC, pour la reconstruction d'un tronçon du collecteur « Autoroute, No 87 » sur la Commune de Lonay,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

7. Communications du Comité de direction

M. Christian MAEDER informe qu'il y avait deux communications écrites dans le courrier.

M. Christian MAEDER lit le texte ci-dessous :

« Désirant changer d'activité professionnelle afin de se rapprocher de son domicile, Mme Sandrine Monod nous a fait part de son désir de quitter l'ERM pour le 31 décembre 2019. Nous lui souhaitons tous nos meilleurs vœux pour sa nouvelle activité.

Pour pallier cette vacance, nous vous informons que l'ERM s'attachera prochainement les services de Mme Régine Henrioud, ceci pour une courte durée en attendant de repourvoir le poste dans le courant de l'année 2020. Collaboratrice de juin 2013 à août 2018, Mme Henrioud secondera Mme Baumberger dans les tâches administratives courantes et le suivi du contrôle des citernes. »

8. Questions, vœux et divers

Le Président dit qu'un groupe de travail a été formé et que son rapport a été fourni par Mme Patricia CORREIA.

Mme Patricia CORREIA DA ROCHA n'a pas été mise à l'ordre du jour car les conclusions, un Conseiller le pourra lire.

Le rapport du groupe de travail est joint.

Le Président explique que le Comité de son opinion aux Conseillers à la prochaine séance.

Mme Eva FROCHAUX demande au Conseil communal de Morges au sujet de la demande de permis de construire.

M. Manuel ZENGER, délégué du projet essentiel tant pour l'avenir de la région que pour les habitants, ayant un effet néfaste sur la flore et l'aspect visuel de ce dernier ne doit pas être autorisé. L'aspect visuel de ce dernier ne doit pas être négligé.

M. Christophe CARTIER, délégué du projet, demande de savoir quelle a été la position de la Municipalité de Morges sur ce projet.

M. Jean-Jacques AUBERT indique que le projet de permis de construire pour l'extension de la STEP a été soumis à une enquête préliminaire pour la visualisation de l'ouvrage. Il reste une marge de manœuvre pour rendre ce projet acceptable. Il rassure M. Manuel ZENGER disant que le traitement de la demande de permis de construire pour l'extension de la STEP ne sont pas remis en question.

M. Jonathan LÜTHI, délégué de Morges, demande de savoir si la commune de Morges a délégué ses pouvoirs concernant ce projet à la Municipalité de Morges.

M. Christian MAEDER dit que le projet de la Municipalité de Morges a été enregistré. Les crédits nécessaires ont été acceptés par le bureau d'ingénieurs. Il a fait un travail de concertation avec le monde agricole et les cantonaux. Ils n'ont pas d'accord et le projet ne sera pas accepté. Les adaptations seront faites pour ne pas payer la taxe des micropolluants à la Confédération. Il affirme que le projet ne sera pas accepté.

M. Pierre-Marc BURNAND, délégué de Morges, demande de savoir si la commune de Morges a délégué ses pouvoirs concernant ce projet à la Municipalité de Morges.

M. Christian MAEDER répond qu'il n'y a pas de mise à l'enquête préalable qui a reçu un peu moins de mois de retard mais si les modifications à faire sont importantes, une demande de crédits sera faite.

Mme Danielle PETOUD, déléguée de Morges, demande de savoir si la commune de Morges a délégué ses pouvoirs concernant ce projet à la Municipalité de Morges.

M. Jean-Jacques AUBERT dit que la Municipalité de Morges était informée de la demande de permis de construire pour l'extension de la STEP.

Le Président dit qu'un groupe de travail a été formé et que son rapport a été fourni par Mme Patricia CORREIA.

Mme Patricia CORREIA DA ROCHA n'a pas été mise à l'ordre du jour car les conclusions, un Conseiller le pourra lire.

Le rapport du groupe de travail est joint.

Le Président explique que le Comité de son opinion aux Conseillers à la prochaine séance.

Mme Eva FROCHAUX demande au Conseil communal de Morges au sujet de la demande de permis de construire.

M. Manuel ZENGER, délégué du projet essentiel tant pour l'avenir de la région que pour les habitants, ayant un effet néfaste sur la flore et l'aspect visuel de ce dernier ne doit pas être autorisé. L'aspect visuel de ce dernier ne doit pas être négligé.

M. Christophe CARTIER, délégué du projet, demande de savoir quelle a été la position de la Municipalité de Morges sur ce projet.

M. Jean-Jacques AUBERT indique que le projet de permis de construire pour l'extension de la STEP a été soumis à une enquête préliminaire pour la visualisation de l'ouvrage. Il reste une marge de manœuvre pour rendre ce projet acceptable. Il rassure M. Manuel ZENGER disant que le traitement de la demande de permis de construire pour l'extension de la STEP ne sont pas remis en question.

M. Jonathan LÜTHI, délégué de Morges, demande de savoir si la commune de Morges a délégué ses pouvoirs concernant ce projet à la Municipalité de Morges.

M. Christian MAEDER dit que le projet de la Municipalité de Morges a été enregistré. Les crédits nécessaires ont été acceptés par le bureau d'ingénieurs. Il a fait un travail de concertation avec le monde agricole et les cantonaux. Ils n'ont pas d'accord et le projet ne sera pas accepté. Les adaptations seront faites pour ne pas payer la taxe des micropolluants à la Confédération. Il affirme que le projet ne sera pas accepté.

M. Pierre-Marc BURNAND, délégué de Morges, demande de savoir si la commune de Morges a délégué ses pouvoirs concernant ce projet à la Municipalité de Morges.

M. Christian MAEDER répond qu'il n'y a pas de mise à l'enquête préalable qui a reçu un peu moins de mois de retard mais si les modifications à faire sont importantes, une demande de crédits sera faite.

Mme Danielle PETOUD, déléguée de Morges, demande de savoir si la commune de Morges a délégué ses pouvoirs concernant ce projet à la Municipalité de Morges.

M. Jean-Jacques AUBERT dit que la Municipalité de Morges était informée de la demande de permis de construire pour l'extension de la STEP.

pour étudier l'annexe 2 des statuts et un rapport a été remis à la secrétaire.

Le rapport sera remis ce soir à Mme la secrétaire mais qu'il ne faut pas se déterminer à ce stade. Elle propose de lire le rapport de Mme Patricia CORREIA DA ROCHA lit donc les conclusions.

Le rapport du groupe de travail est joint.

Le Président explique que le Comité de son opinion aux Conseillers à la prochaine séance.

Mme Eva FROCHAUX demande au Conseil communal de Morges au sujet de la demande de permis de construire.

M. Manuel ZENGER, délégué du projet essentiel tant pour l'avenir de la région que pour les habitants, ayant un effet néfaste sur la flore et l'aspect visuel de ce dernier ne doit pas être autorisé. L'aspect visuel de ce dernier ne doit pas être négligé.

M. Christophe CARTIER, délégué du projet, demande de savoir quelle a été la position de la Municipalité de Morges sur ce projet.

M. Jean-Jacques AUBERT indique que le projet de permis de construire pour l'extension de la STEP a été soumis à une enquête préliminaire pour la visualisation de l'ouvrage. Il reste une marge de manœuvre pour rendre ce projet acceptable. Il rassure M. Manuel ZENGER disant que le traitement de la demande de permis de construire pour l'extension de la STEP ne sont pas remis en question.

M. Jonathan LÜTHI, délégué de Morges, demande de savoir si la commune de Morges a délégué ses pouvoirs concernant ce projet à la Municipalité de Morges.

M. Christian MAEDER dit que le projet de la Municipalité de Morges a été enregistré. Les crédits nécessaires ont été acceptés par le bureau d'ingénieurs. Il a fait un travail de concertation avec le monde agricole et les cantonaux. Ils n'ont pas d'accord et le projet ne sera pas accepté. Les adaptations seront faites pour ne pas payer la taxe des micropolluants à la Confédération. Il affirme que le projet ne sera pas accepté.

M. Pierre-Marc BURNAND, délégué de Morges, demande de savoir si la commune de Morges a délégué ses pouvoirs concernant ce projet à la Municipalité de Morges.

M. Christian MAEDER répond qu'il n'y a pas de mise à l'enquête préalable qui a reçu un peu moins de mois de retard mais si les modifications à faire sont importantes, une demande de crédits sera faite.

Mme Danielle PETOUD, déléguée de Morges, demande de savoir si la commune de Morges a délégué ses pouvoirs concernant ce projet à la Municipalité de Morges.

M. Jean-Jacques AUBERT dit que la Municipalité de Morges était informée de la demande de permis de construire pour l'extension de la STEP.

s
d
é
la
q
s
q
u
M
M
b
M
c
av
Le
Le
se
Le



An

Co